



Une erreur de la bourse me demandant un remboursement! mes droit?

Par **kriska**, le **14/12/2008** à **21:34**

bonjours,

je suis actuellement étudiant en 3^{ième} année en école de biologie et j'ai effectué mon stage de 2^{ième} année à Toronto dans un hôpital. pour ce stage j'ai fais une demande de bourse explora(bourse Rhône alpes pour étudiant souhaitant partir à l'étrangé). j'ai donc fais la demande de bourse qui a été accepter et délivrer à 75% (les 25% étant délivré au retour sous plusieurs condition que j'ai rempli). or aujourd'hui la bourse explora me demande de rembourser 75% de ce qu'il mon verser car mon j'ai reçu une indemnisation de stage supérieur à 390€ par moi.

Aujourd'hui Après avoir lue les modalités d'acceptation de la bourse EXPLORA, j'ai lu que la bourse ne pouvait être effectivement accepter que si l'étudiant ne touche une indemnisation inférieur à 390€ par moi. or lors de ma demande de bourse explora dans la case indemnisation de stage j'ai mit exactement la somme (supérieur à 390€ par moi) que j'ai touché.

Quel sont mes droits, puisque je ne fais aucune erreur et que la bourse a été accepter et délivrer ? suis-je obliger de rembourser un argent que je n'est plus ? ou ai-je le droit de touché les 25% restant de ma bourse ?

je remercie toute personne pouvant me donner des renseignements utiles.
merci d'avance ...